

La prise en compte de la personne en situation de handicap, une volonté européenne commune ?

Table des matières

1. Les différents modèles de conceptualisation du handicap	2
1.1 Le modèle médical :	2
1.2 Le Modèle social :	2
1.3 Le Modèle interactif (OMS – CIF)	2
2. Les modèles législatifs européens	3
2.1 Les principaux modèles législatifs européens	3
2.1.1 Le modèle scandinave : Un modèle de l'inclusion sociale	3
2.1.2 Le modèle britannique : Pionnier du modèle social.....	3
2.1.3 Le modèle allemand : Protection sociale et emploi protégé.....	4
2.1.4 Le modèle italien : Inclusion scolaire et communautaire	4
3. Les évolutions législatives majeures en France	4
3.1 Loi de 1975 – La première grande loi sur le handicap.....	4
3.2 Loi de 2005 – Un tournant majeur	5
4. La législation européenne et les cadres communs.....	5

La prise en compte de la personne en situation de handicap, une volonté européenne commune ?

1. Les différents modèles de conceptualisation du handicap

1.1 Le modèle médical :

Ce modèle considère le handicap comme un problème individuel, causé par une maladie ou une déficience. La solution réside dans des soins médicaux ou la réhabilitation pour permettre à la personne de se rapprocher le plus possible de la norme.

1.2 Le Modèle social :

Dans ce modèle, le handicap est vu comme une construction sociale. Ce n'est pas la déficience qui handicape, mais l'environnement inadapté (bâtiments non accessibles, absence de soutien adapté, discriminations, etc.). La solution réside dans l'adaptation de la société et de l'environnement aux besoins des personnes handicapées.

1.3 Le Modèle interactif (OMS – CIF)

Classification Internationale du Fonctionnement, du Handicap et de la Santé (CIF)¹

La CIF, développée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), est un cadre pour décrire et mesurer la santé et le handicap. Elle prend en compte :

- Les fonctions et structures corporelles (déficiences),
- Les activités (incapacités),
- La participation (restrictions),
- Les facteurs environnementaux (facilitateurs ou obstacles).

Le modèle interactif combine les aspects médicaux et sociaux. Il met l'accent sur l'interaction entre la déficience de l'individu et les obstacles environnementaux et sociaux qui limitent sa participation. Cela inclut à la fois des solutions médicales, mais aussi des aménagements sociaux et environnementaux

¹ <https://www.ehesp.fr/international/partenariats-et-reseaux/centre-collaborateur-oms/classification-internationale-du-fonctionnement/>

2. Les modèles législatifs européens

Les différents modèles européens de prise en compte des personnes en situation de handicap varient d'un pays à l'autre, tant sur le plan historique que législatif. Cependant, des tendances communes se dessinent, avec une évolution progressive du modèle caritatif au modèle social, influencé par des cadres législatifs nationaux et européens. Voici une synthèse des principaux modèles et des étapes marquantes de cette évolution :

2.1 Les principaux modèles législatifs européens

2.1.1 Le modèle scandinave : Un modèle de l'inclusion sociale

Les pays scandinaves (Suède, Danemark, Norvège) sont souvent cités comme des exemples en matière d'inclusion sociale des personnes handicapées.

- Suède : Dès les années 1960, la Suède met en place une législation ambitieuse qui privilégie l'inclusion dans la société ordinaire des personnes en situation de handicap. En 1994, une loi sur l'éducation inclusive rend obligatoire la scolarisation des enfants handicapés dans des écoles ordinaires avec des adaptations.

- Les politiques d'emploi mettent également l'accent sur l'emploi accompagné, avec un soutien personnalisé pour les personnes handicapées dans le monde du travail.
- L'approche suédoise repose sur une vision égalitaire où les personnes handicapées doivent bénéficier des mêmes droits et services que le reste de la population.

- Danemark : Le Danemark suit un modèle similaire, mettant l'accent sur les services communautaires plutôt que sur l'institutionnalisation. La législation danoise vise à assurer que toutes les personnes handicapées aient un accès égal à l'éducation, à la santé et à l'emploi.

2.1.2 Le modèle britannique : Pionnier du modèle social

Le Royaume-Uni est un précurseur dans l'adoption du modèle social du handicap, qui a vu le jour dans les années 1970-1980 sous l'impulsion des mouvements militants des personnes handicapées².

- En 1995, la Disability Discrimination Act (DDA) est adoptée. Elle constitue un tournant en rendant illégale la discrimination fondée sur le handicap dans l'accès à l'emploi, à l'éducation, aux services et aux biens.

² <https://handirect.fr/education-et-handicap-au-royaume-uni/>

- En 2010, le Equality Act vient renforcer ces dispositions en élargissant les droits des personnes handicapées, notamment sur le plan de l'accessibilité et des accommodements raisonnables que doivent faire les employeurs.

- Le Royaume-Uni a aussi innové avec des dispositifs comme les Personal Budgets, qui permettent aux personnes handicapées de gérer elles-mêmes les services de soutien qui leur sont attribués, favorisant ainsi leur autonomie.

2.1.3 Le modèle allemand : Protection sociale et emploi protégé

L'Allemagne a une longue tradition de réhabilitation et de protection sociale des personnes en situation de handicap.

- La Loi sur la réhabilitation professionnelle et sociale (1969) met en place un système complet de formation professionnelle et de réinsertion pour les personnes handicapées, notamment à travers des ateliers protégés (Werkstätten) pour ceux qui ne peuvent pas accéder à un emploi ordinaire.

- La loi allemande impose également aux entreprises de plus de 20 salariés d'employer au moins 5 % de personnes handicapées, sous peine de payer une compensation financière.

- La Loi sur l'égalité des personnes handicapées (2002) renforce les droits des personnes handicapées en matière d'accessibilité aux bâtiments publics, aux transports et aux services.

2.1.4 Le modèle italien : Inclusion scolaire et communautaire³

L'Italie a été un précurseur en matière d'inclusion scolaire. Dès 1977, elle adopte une loi qui supprime les écoles spécialisées pour les enfants handicapés, les intégrant dans les classes ordinaires.

- La loi italienne sur l'éducation garantit l'accompagnement nécessaire pour les élèves handicapés, avec des enseignants spécialisés présents dans les écoles ordinaires.

- L'Italie accorde aussi une grande importance à la désinstitutionalisation, favorisant l'insertion des personnes handicapées dans des environnements de vie communautaire plutôt que dans des institutions fermées.

3. Les évolutions législatives majeures en France

3.1 Loi de 1975 – La première grande loi sur le handicap ⁴

La Loi d'orientation en faveur des personnes handicapées du 30 juin 1975 est la première loi en France qui reconnaît officiellement le handicap comme une question sociale et non uniquement médicale. Elle pose le principe du droit à compensation et instaure des aides spécifiques pour les personnes handicapées, notamment en matière d'éducation et d'emploi.

³ <https://www.education.gouv.fr/l-inclusion-des-eleves-en-situation-de-handicap-en-italie-41003>

⁴ <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000333976>

Les principaux axes de cette loi incluent :

- Obligation d'accès à l'éducation pour les enfants handicapés.
- Création des COTOREP (Commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel), ancêtres des MDPH (Maisons départementales des personnes handicapées).
- Création de l'Allocation adulte handicapé (AAH), un soutien financier pour les adultes en situation de handicap.

3.2 Loi de 2005 – Un tournant majeur

La Loi du 11 février 2005 marque une avancée décisive pour les droits des personnes handicapées en France. Elle repose sur plusieurs principes fondamentaux :

- Accessibilité : La loi impose l'accessibilité des bâtiments, des transports et des services publics pour les personnes handicapées.
- Droit à compensation : Chaque personne handicapée a droit à une compensation des conséquences de son handicap (via la Prestation de Compensation du Handicap, PCH).
- Éducation : La loi garantit l'accès à l'éducation pour les enfants handicapés dans les établissements scolaires ordinaires, avec des aménagements spécifiques.
- Emploi : La loi renforce l'obligation pour les entreprises de plus de 20 salariés d'employer au moins 6 % de personnes handicapées, sous peine de sanctions financières.
- Création des MDPH : Les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) sont créées pour centraliser les demandes d'aides et d'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Cette loi est une reconnaissance officielle du handicap comme une question relevant à la fois de la justice sociale, de l'égalité des chances, et de l'inclusion.

Réforme de 2021 sur la déconjugalisation de l'AAH :

L'une des réformes récentes concerne l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), qui depuis 2021 ne prend plus en compte les revenus du conjoint pour le calcul de l'allocation, permettant une plus grande indépendance financière des personnes handicapées

4. La législation européenne et les cadres communs

L'Union européenne joue également un rôle important dans l'harmonisation des droits des personnes handicapées à travers différents cadres législatifs et recommandations :

- Directive anti-discrimination (2000) : Cette directive interdit toute forme de discrimination fondée sur le handicap dans l'emploi et le travail.
- Stratégie européenne 2010-2020 pour les personnes handicapées : L'objectif est d'améliorer l'accessibilité, la participation, l'égalité et l'emploi des personnes handicapées dans l'ensemble de l'Union européenne.

- Ratification de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) par l'UE en 2011, qui encourage les États membres à adapter leurs législations pour garantir les droits des personnes handicapées, notamment en matière d'accessibilité, d'éducation inclusive, d'emploi et d'indépendance.

Les pays européens ont emprunté des trajectoires différentes dans leur approche du handicap, mais ils convergent de plus en plus vers un modèle d'inclusion sociale basé sur les droits et la compensation des incapacités. Si certains pays, comme les pays scandinaves et le Royaume-Uni, ont été précurseurs dans la mise en œuvre du modèle social, d'autres, comme l'Allemagne et la France, ont également adopté des mesures progressistes en matière de réhabilitation professionnelle et de protection sociale. L'enjeu actuel, à travers l'Europe, est d'améliorer encore l'accessibilité universelle et d'assurer une pleine participation des personnes handicapées à la vie en société.